



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 18° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS – HORS QUÉBEC

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : Octobre, novembre et décembre 2024

Nom de la personne	Fonction	Date de début du déplacement	Date de fin du déplacement	Ville ou municipalité	But	Frais de transport	Frais d'hébergement	Frais de repas	Accompagnatrice ou accompagnateur Nom et fonction	Accompagnatrice ou accompagnateur Total des frais ¹
Yves Trudel	Président-directeur général	2024-09-30	2024-10-04	Paris (France)	Rencontre avec l'Agence française anticorruption (AFA)	659,65				

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.

¹ Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et des autres frais inhérents